



Listen to this article

« *Et qu'il retînt pour le jugement du grand jour liés de chaînes éternelles au sein des ténébreuses, les anges qui n'ont pas conservé leur principauté, mais qui ont abandonné leur propre demeure.* » Jude. 6. (Version Crampon>.

Nous avons déjà discuté de l'épreuve qui vint sur les anges de Dieu par suite de la chute de l'homme. Il convenait que la loyauté des anges eût été mise à l'épreuve. Cependant, cette épreuve eût été presque impossible s'il n'y avait pas eu la création de l'homme réalisée dans des conditions dans lesquelles elle l'a justement été. L'épreuve de ces êtres parfaits, vivant dans des conditions parfaites, aurait dû les trouver tous fidèles à Dieu et à tous ses arrangements, reconnaissant que ceux-ci étaient, à tout point de vue, profitables, les plus sages et les meilleurs, Nous avons vu de quelle manière le péché, considéré comme une maladie, est représenté dans les Ecritures par la lèpre. La tentation, dont les anges ont été l'objet, vint du fait que l'humanité se différenciait des autres êtres intelligents peuplant l'univers de Dieu, en ce qu'elle possédait la faculté de se propager elle-même à la manière des créatures d'ordre inférieur. Cette faculté était séduisante, et les Ecritures nous font voir que des anges en grand nombre ont préféré abandonner leur état propre, leur demeure, pour pouvoir s'associer à l'humanité et participer indirectement à ce pouvoir humain de propagation. Ils auraient dû, naturellement, avoir bien à l'esprit cette certitude que le programme divin, établi pour eux, était de beaucoup meilleur que celui qu'eux-mêmes auraient pu imaginer en leur faveur. Ils auraient dû se reposer sur la déclaration de Dieu leur assurant que leur plan d'existence était plus élevé que celui du genre humain. Ils auraient dû se contenter, être heureux dans l'exercice des facultés, des qualités et des bénédictions que le Père leur a données en abondance pour qu'ils puissent en jouir. Beaucoup d'entre eux ont adopté cette ligne de conduite, mais non pas tous, ainsi que l'indiquent les Ecritures. La chute de ceux qui ne l'ont pas adoptée est mentionnée, à la fois, par l'apôtre Pierre (2 Pierre 2 : 4) dans le texte faisant l'objet de notre étude et, plus particulièrement encore, dans la Genèse 6 : 1-5'

Ayant déjà discuté de cette partie du sujet, nous n'en parlerons pas davantage, ni

n'entrerons dans les détails de la condamnation subie par ces anges déchus : ils ont été précipités dans le Tartarus, l'atmosphère terrestre et, de ce fait, ont été séparés des anges saints. Nous ne prendrons pas, non plus, le temps de discuter spécialement des chaînes de ténèbres qui, depuis le déluge, les ont empêchés de se matérialiser, c'est-à-dire de prendre forme humaine, et les ont obligés, s'ils voulaient avoir quelque agissement à l'égard de l'humanité, de le faire secrètement ou par le moyen d'agents intermédiaires, tels les médiums, les sorciers, etc. Nous ne répéterons pas non plus, ici, les preuves, données par ailleurs, montrant que ces anges déchus, ces « mauvais esprits », comme les nomme l'Apôtre, autrement appelés dans les Ecritures « démons », « esprits menteurs », ont opéré depuis le déluge jusqu'au temps présent sous ces entraves de ténèbres qui les rendent incapables de se matérialiser.

Ils cherchent, et même accomplissent dans une très large mesure, la séduction de la famille humaine par la propagation de fausses doctrines —entre autres celle enseignant que les morts ne sont pas morts, mais qu'ils vivent en tant qu'êtres spirituels. Ils séduisent les hommes prétendant qu'il est possible de communiquer avec les morts. Dans ces communications, ils personnifient les morts et font connaître des choses inconnues aux autres humains. De cette manière, ils semblent corroborer leur prétention, selon laquelle les morts seraient vivants, et corroborer aussi le mensonge originel de Satan : « Vous ne mourrez nullement », contraire absolu de la déclaration que Dieu a faite clairement : « Tu mourras certainement ». Genèse 3 : 3, 4.

Nous ne donnerons pas à nouveau, ici, les preuves montrant que ces mauvais esprits, ne se contentant pas d'agir au moyen de médiums. Cherchent à « posséder », à « obséder » des êtres humains pour pouvoir se servir du corps de ces derniers comme de leur propre corps. Ils réussissent dans la mesure où ceux, sur lesquels ils portent leurs actions, consentent à soumettre leur esprit à leur influence, à le leur abandonner. Nous ne prouverons pas ici que l'organisme humain est tel, d'après l'arrangement divin, qu'il peut résister à ces mauvais esprits. Ils ne peuvent s'introduire que dans l'esprit de celui qui néglige les avertissements de Dieu et prête l'oreille, attache de l'importance ou prête attention aux diverses supercheries et aux divers stratagèmes dont ils se servent pour éveiller la curiosité. Nous ne donnerons pas à nouveau les preuves qui montrent que, dans certains cas, la volonté d'une personne s'effondrant, bon nombre de ces êtres spirituels déchus en prennent possession et, agissant sur son esprit par des communications des suggestions simultanées, en font, ce que nous appelons, une personne dérangée, insensée. D'aucuns soutiennent que la moitié

de ceux qui se trouvent dans les asiles d'aliénés y sont du fait de telles obsessions, ce qui correspond aux cas mentionnés dans le Nouveau Testament et dans l'un desquels le Seigneur, s'adressant à l'esprit impur et lui demandant quel était son nom, reçut pour réponse : « légion », car des esprits en grand nombre avaient pris possession de la personne affligée. Ils étaient une légion. Le Seigneur leur ayant permis, ensuite, d'entrer dans un troupeau de porcs ils leur firent perdre la tête à tel point que ces porcs se précipitèrent dans la mer de Galilée et s'y noyèrent.

L'étude présente à plus particulièrement pour objet le jugement de ces anges déchus, jugement au sujet duquel il est écrit . « Ne savez-vous pas que les saints jugeront les anges ? » (1 Cor. 6 : 3). Notre texte se réfère également à leur jugement, car il nous apprend que leur gêne dans les chaînes de ténèbres, ne devait durer que jusqu'au « jugement du grand jour ».

La prédication de Christ aux anges déchus.

Nous avons déjà parlé de l'espérance de ces anges, et nous avons vu de quelle manière Christ leur a prêché. C'est par sa mort et par sa résurrection qu'il a prêché à ces esprits en prison qui désobéirent aux jours de Noé — ces anges qui n'ont pas gardé leur premier état. Nous avons vu que notre Seigneur ne pouvait pas prêcher verbalement pendant sa mort, qu'il était mort pendant les trois jours au cours desquels il fut dans la tombe et qu'il a été relevé de la mort le troisième jour. Nous avons vu aussi que c'est selon le proverbe : « les faits parlent plus fort que les paroles », qu'il a prêché à ces esprits déchus.

Nous pouvons être certains que Satan et tous ces anges déchus connaissaient le Seigneur, et qu'ils ont suivi de près tout ce qui avait trait à sa vie terrestre, à sa mort et à sa résurrection. L'un d'eux n'a-t-il pas dit « Je sais qui tu es le Saint de Dieu » — le Messie (Marc 1 : 24). Tandis que les anges saints observaient le déroulement de chaque partie du Plan de Dieu, les anges déchus portaient un intérêt particulier à la manifestation de l'amour de Dieu envers l'humanité. Cet amour fit en sorte que le Rédempteur quitta le plan céleste pour le plan terrestre et mourut pour racheter Adam et sa race, car la pénalité qui frappait ces derniers était la mort. Le caractère de Dieu, quant à la justice, leur était connu. Leur expérience personnelle était un exemple et celle de l'humanité, un témoignage. Mais, voilà que maintenant, l'amour et la compassion de Dieu leur étaient manifestés, venant en aide à la race adamique dégradée. Ils virent encore, dans la résurrection de notre

Seigneur, que son obéissance lui avait valu une si grande récompense et une si haute élévation qu'il fut relevé de la tombe Souverain puissant, participant de la nature divine et ce, à leur grande surprise et à leur stupéfaction. Ces événements ont été pour eux, ainsi que le suggère l'Apôtre un grand sermon, une grande leçon. Pouvons-nous en douter ? Bien doués, intelligents et judicieux comme ils l'étaient, ils se dirent sans aucun doute que si Dieu a tant fait pour Adam et pour sa race dans leur dégradation. Il ne pouvait pas être peu disposé à témoigner d'une certaine faveur à leur égard également, en un certain temps. En vérité, si nous laissons nos esprits raisonner de cette manière nous pouvons présumer que certains de ces anges déchus, inspirés par l'espoir d'une réconciliation avec Dieu en un certain temps, ont immédiatement commencé à réformer leur conduite et à chercher à vivre plus en accord avec la justice. Nous pouvons présumer que ces anges-là n'ont plus cherché à tromper les hommes ni à les séduire, mais que, quoique demeurant enchaînés, ils espèrent et attendent une certaine indulgence de la part du Seigneur dans le jugement du grand jour.

Quel sera leur jugement ?

Ayant à l'esprit le fait qu'il y aura un jugement, et que celui-ci implique une épreuve, nous nous demandons de quelle sorte sera cette épreuve ou jugement. Le mot grec qui a été traduit par jugement dans notre texte est *krisis*. La signification primitive de ce mot est décision, sentence; par conséquent, il comporte l'idée d'une épreuve à l'issue de laquelle une décision sera prise. Ce qui implique que, dans le cas de ces anges déchus, la sentence n'est pas encore rendue et qu'une certaine épreuve, qui décidera de leur sort, doit venir sur eux. La Parole de Dieu nous donne à comprendre clairement que, quelle que puisse être, entre temps la façon d'agir de Dieu, la conclusion finale de son jugement sera que nul n'aura la vie éternelle, excepté ceux qui seront en plein accord avec Lui-même et avec les principes de justice. Quant à tous les autres, ils seront détruits complètement, sans aucun espoir de rétablissement. Il ne peut donc pas y avoir de doute quant à l'issue de l'épreuve. La déclaration de l'Apôtre indiquant que les anges déchus sont réservés pour le jugement, *krisis*, ainsi que celle indiquant que les saints jugeront les anges montrent, toutes les deux, que rien n'a encore été arrêté en ce qui concerne tous ces anges. Elles montrent qu'il y a une espérance pour ceux d'entre eux qui, du fond du cœur, reconnaissent leur mauvaise conduite et retournent à l'obéissance à l'Éternel.

Quand ce jugement aura-t-il lieu ? Au commencement du grand jour, ou à sa fin, ou bien en-core aura-t-il lieu d'un bout à l'autre du jour de Christ ? Nous répondons que le

jugement de l'humanité nécessitera la période complète d'un millier d'années, et que cette période a été fixée à cet effet. L'homme, ne connaissant pas Dieu véritablement, induit en erreur par les machinations de ces mauvais esprits et affaibli par le règne du péché et de la mort, aura besoin, pour son relèvement social, mental et physique, des conseils des instructions et de l'assistance que lui apporteront différents facteurs auxquels Dieu a pourvu. Ce relèvement aura lieu durant le Millénaire, tout au long duquel l'homme sera éprouvé quant à sa bonne volonté à accepter, à se servir et à tirer profit de ces facteurs divers et bénis, qui opéreront alors pour lui venir en aide. En conséquence, le jour complet du Millénaire est appelé, dans les Écritures, le jour du jugement de l'homme, selon la déclaration de l'Apôtre « Dieu a fixé un jour au cours duquel il jugera le monde selon la justice. » Mais, en ce qui concerne les anges déchus, il n'est pas dit que l'époque Millénaire, dans son ensemble, ait été désignée pour être leur jour de jugement. En fait, nous pouvons présumer que, cela ne serait ni nécessaire ni convenable. N'ayant jamais été sous la sentence de mort, l'organisme de ces êtres spirituels est vivant et parfait comme il l'a toujours été. Tout le changement qu'il y a eu en eux s'est opéré dans leur mentalité, dans leur volonté. Leur connaissance est grande. Elle n'est pas limitée, comme celle de l'homme, à une connaissance du péché et du mal. La bonté, la sainteté et la pureté leur sont connues également car ils en ont eu connaissance auparavant. Au cours des différentes époques de l'histoire humaine, ils ont vu la façon d'agir de Dieu, d'abord avec Israël sous la médiation typique de Moïse et sous l'alliance typique, la loi: ensuite, avec Christ, le Moïse antitypique. Ils ont été témoins de la proclamation de l'Évangile au cours de cet âge-ci et de l'influence qu'il a exercé sur ceux qui l'ont reçu, les conduisant au sacrifice et les incitant à marcher sur les traces de Jésus. Il apparaîtrait donc que ces esprits déchus ont peu à apprendre, soit en bien soit en mal, et qu'en aucune façon, le jugement ou épreuve, qui vient sur eux, n'aura besoin d'être aussi long que celui qui viendra sur le genre humain.

Krisis — Epreuve — Jugement — Décision

Leur jugement signifierait qu'ils doivent être amenés à une décision, où les dispositions de leur cœur et de leur volonté, à l'égard de la justice et du péché, seront soumises à une épreuve décisive — ce jugement peut se résumer ainsi : harmonie avec Dieu ou avec Satan. Pour qu'une épreuve de ce genre puisse avoir lieu, des conditions particulières doivent être réunies, qui leur donneraient l'occasion soit de faire ce qui est mal, soit de résister à la tentation et de faire ce qui est bien. Comme nous l'avons indiqué plus haut, il ne fait pas de

doute que plusieurs de ces anges se soient confor^més au sermon qui leur a été prêché par la mort et la résurrection de Christ, à la manifestation qu'ils ont vue dans ce sermon du caractère aimant de Dieu et à l'espoir qu'il a fait naître en eux tou^{ch}ant leur avenir. Nous pouvons avancer que la position de ces anges-là pendant tout l'âge de l'Évangile, a été une épreuve continuelle — demeu^reraient-ils fermement opposés au péché et à ceux qui les entouraient, ou bien allaient-ils succomber, céder et participer de nouveau au péché ? Toute^{fo}is, il est indiscutable que nous devrions nous attendre, selon les Écritures, à ce qu'une phase déci^sive d'épreuve soit atteinte, qui déciderait du sort de tous les anges déchus — cette phase déci^sive est le *krisis* du grand jour.

Etant donné toutes ces circonstances et ces considérations, nous sommes amenés à la convic^tion que nous vivons actuellement dans ce temps de *krisis*. Les entraves de ténèbres ne devaient retenir ces anges déchus que jusqu'au *krisis* ou jugement « du grand jour ». Selon notre compré^hension, ce grand jour du Seigneur a commencé, chronologiquement, en Octobre 1874 et, d'après ce que nous pouvons remarquer, c'est depuis cette date que les « matérialisations » sont devenues de plus en plus communes. Nous reconnaissons que ce sujet est l'objet de beaucoup de tromperies. Cependant, il y a des preuves trop flagrantes pour qu'il puisse être contesté qu'il y a eu de nombreuses manifestations véritables — des matérialisa^tions — dans lesquelles l'être spirituel, personnifiant un mort, s'est montré dans un corps physique, ayant un poids propre et possédant diverses caracté^ristiques semblables à celles de l'homme. Des cas de ce genre ont non seulement été publiés par la presse, mais ils ont été confirmés par des amis de la Vérité qui, en leur temps, se sont occupés de spiritisme. Une soeur dans la Vérité servait, pré^cédemment, de médium spirite. Elle nous affirme qu'il y a peu de temps, elle se trouvait dans le salon de son habitation. La porte en était fermée. Soudain un esprit se matérialisa devant elle. Il prît la forme d'un homme et lui parla. Elle refusa la demande qu'il lui fit. Alors, d'un air menaçant et d'une poigne vigoureuse, il la saisit par le bras, mais, à l'instant même, le frère de cette soeur ouvrit la porte et le corps matérialisé apparut, s'est dissout sur-le-champ.

Une autre soeur dans la Vérité, qui avait été moins directement en rapport avec le spiritisme, nous a fait savoir que, récemment, l'un de ces démons, personnifiant sa soeur décédée, a ouvert la porte de sa chambre et y est entré. Alors qu'elle était tout à fait éveillée, il essaya de l'étouffer. Au bout d'un instant, cependant, il la laissa et sortit par la porte comme il était venu.

Un autre cas est celui d'un frère qui en son temps, avait fait de petites investigations dans le spiritisme, mais les avait cessées quand il apprit que les démons en étaient à l'origine. Une apparition se fit à lui, représentant sa femme, alors qu'il était dans sa chambre et s'avavançait vers son lit. L'être apparut, marchant à son côté, lui tendit la main. Sachant quelle était l'origine de telles manifestations et demeurant ferme dans sa résolution de ne plus avoir de rapports avec les êtres spirituels, en aucune façon ni à aucun degré, il refusa de prendre la main et éleva aussitôt son cœur vers le Seigneur, le priant de le délivrer de la puissance de l'adversaire. L'apparition s'évanouit alors. Il semblerait donc, pour des raisons que nous ne sommes pas à même d'expliquer, que les mauvais esprits possèdent une puissance et une liberté particulières envers ceux qui ont cédé, jadis, à la curiosité qui les portait à s'intéresser aux manifestations spirites. Nous avons ici un nouveau fondement au conseil que nous répétons souvent : Que le peuple du Seigneur refuse énergiquement tout contact, tout rapport avec ce qui a trait au spiritisme, tels les médiums, les séances spirites, l'hypnotisme et l'ouïe miraculeuse — cette dernière étant un développement de la faculté auditive tel que les esprits peuvent être entendus sans qu'ils aient à faire usage des sons qui nous sont communs et dont nous nous servons pour parler. Les essais que font ces démons pour s'imposer à nous sont en étroite liaison avec tel ou tel autre fait, qui a pour but d'exciter notre curiosité. Notre conseil est le suivant : que le peuple du Seigneur maîtrise sa curiosité. Que les intrusions dont il peut être l'objet produisent en lui de l'indignation, qu'il les considère comme étant des débuts dangereux dont il n'est pas possible de prévoir l'issue.

Mon âme, sois sur tes gardes.

Ce qu'il y a lieu de faire, si ces mauvais esprits essaient de s'imposer à nous, c'est de porter nos regards vers Dieu avec foi et confiance et, au nom du Seigneur Jésus, d'ordonner à l'esprit méchant de partir. Nous n'avons pas à craindre leur puissance aussi longtemps que nous appartenons au Seigneur et tant que, dans notre vie quotidienne, nous ne marchons pas selon la chair, mais selon l'Esprit. Rappelons-nous les paroles de notre Seigneur à Pilate : « Tu n'aurais sur moi aucun pouvoir, s'il ne t'avait été donné d'en haut ». (Jean 19 : 11), ainsi que l'assurance suivante que nous donne l'Apôtre « Nous savons, du reste, que toutes choses concourent au bien de ceux qui aiment Dieu, de ceux qui sont appelés selon son dessein. » (Rom. 8 : 28). Celui qui est avec nous est plus grand que tous ceux qui sont contre nous. Si l'adversaire avait le pouvoir de nous nuire, il y a longtemps qu'il l'aurait fait,

mais — « l'Ange de l'Éternel campe autour de ceux qui le craignent, et il les arrache au danger. » — Ps. 34 :8.

Nous présumons que le déliement, la libération de ces anges déchus des chaînes de ténèbres va aller grandissant, peut-être même très rapidement. Nous présumons encore qu'il leur est permis d'inventer, progressivement, un procédé qui les rend capables d'accomplir de telles matérialisations, et que la connaissance du fait que cette permission leur est donnée et l'habileté qu'ils acquerront dans cette voie, auront non seulement pour effet de constituer une épreuve pour eux-mêmes, mais auront beaucoup à faire, également, avec les temps périlleux qui doivent venir sur l'Église et sur le monde et auxquels nous devrions maintenant nous attendre, selon les Écritures.

Les anges déchus (les démons), qui s'opposent encore à Dieu, ignoreront vraisemblablement les limitations fixées par le Seigneur et se serviront de leur découverte de moyens et de procédés nouveaux de matérialisation. Ceux, par contre, dont la considération envers le Seigneur et envers sa volonté est respectueuse, refuseront, sans doute, d'avoir recours à des moyens qu'Il avait condamnés et défendus, Leur fidélité à Dieu sera ainsi démontrée. En vérité, nous pouvons être assurés que ceux de ces anges déchus, qui se sont repentis de la mauvaise voie qu'ils ont prise, ceux-là se sont aussi abstenus de toute tentative de communication avec les hommes, agissant ainsi conformément aux prohibitions établies par Dieu. Nous pouvons alors être certains que, si des médiums spirites nous disaient qu'ils communiquent avec des esprits qui sont bons aussi bien qu'avec des esprits qui sont mauvais, cela ne serait pas vrai. En effet, aucun de ceux qui sont bons ne cherche à communiquer avec les hommes. Ceux qui se disent être bons ne sont, d'après les Écritures, que des « esprits menteurs » qui se servent, parfois, d'un « manteau » de bons conseils, afin de tendre des pièges aux hommes et de les induire en erreur. En un mot, tous ceux des démons, qui communiquent avec les hommes, sont des esprits pervers et, à mesure qu'ils prendront conscience du fait qu'ils ont la faculté de se matérialiser et qu'ils acquerront de l'habileté en en faisant usage, nous pouvons nous attendre à ce que leur nature vicieuse les conduise à pousser les hommes vers les immortalités les plus grossières et vers toute oeuvre mauvaise. Nous ne devrions pas, non plus, oublier la déclaration de l'Apôtre qui nous dit que l'une des joies de ces démons est de se donner pour des exemples de pureté, de bonté, de se faire passer ainsi pour des « anges de lumière » (2 Cor. 11 : 14) pour pouvoir nuire, par ce moyen, le plus efficacement possible, car il semble que l'une des joies de celui qui est mal intentionné est de faire tomber les autres dans des pièges en les faisant pécher et

mal agir . Considérant la chrétienté nominale en rapport avec ce sujet, nous tremblons presque à la pensée des conséquences que pourra avoir la per[m]ission de telles matérialisations,

Beaucoup ne sont pas préparés contre de fortes illusions.

(1) Ils n'ont aucune compréhension quant à l'existence de ces démons, Ils prennent à la légère le fait que le Seigneur et les Apôtres ont chassé des démons. Ils pensent que le Seigneur et les Apôtres se trompaient et que c'étaient des ma[l]adies qu'ils appelaient démons.

(2) Ils ne croient pas que les morts soient réel[le]ment morts, mais que ce sont des esprits sans corps,

Pendant longtemps, les peuples chrétiens ont été retenus, par une peur indéfinissable, de tout contact avec les démons personnifiant leurs morts. Mais, actuellement, la Science Chrétienne a appris à beaucoup d'entre eux à n'avoir peur de rien, Elle leur a appris que : « Tout était bon », que « le mal n'existait pas, ni le diable, ni les démons ». De plus, quelques-unes des lumières de la science ont fait récemment, des recherches dans le domaine des phénomènes psychiques, ainsi nommés, et des pro[f]esseurs de théologie, compétents, ont déclaré que ces phénomènes relèveraient de la vérité, d'une certaine façon, et méritaient que l'on s'y intéresse. Envisagée de ce point de vue, ne pouvons-nous pas dire que la chrétienté se trouve sur le point de tomber dans de terribles illusions et d'être la proie de grandes séductions ? N'oublions pas d'ajouter à ce tableau le témoignage de l'Apôtre se rapportant à la période même que nous consi[d]érons. Il déclare que, du fait que la chrétienté n'a pas reçu la Vérité par amour pour elle, mais a préféré le mensonge — préféré croire que les morts vivent, alors que les Ecritures déclarent qu'ils sont morts et ce, sans aucun espoir si ce n'est en celui d'une résurrection de la mort — à cause de cela, Dieu enverra sur ceux qui en font partie une puissance d'égarement pour qu'ils croient au mensonge, puisqu'ils n'ont pas pris plaisir à la Vérité — pour qu'ils soient tous condamnés —c'est-à-dire, pour qu'il soit manifeste qu'ils sont indignes d'avoir une place parmi les élus du Royaume. Au sujet de cette même période, le Sei[gn]neur lui aussi fait, par le Prophète, la déclaration suivante : « Quand ce peuple s'approche de moi, il m'honore de la bouche et des

lèvres mais son cœur est éloigné de moi, et la crainte qu'il a de moi n'est qu'un précepte de tradition humaine. C'est pourquoi je frapperai encore ce peuple par des prodiges et des miracles et la sagesse de ses sages périra, et l'intelligence de ses hommes intelligents disparaîtra.» — Esaïe 29 : 13, 14.

Concernant l'époque du jugement de ces anges déchus, nous concluons donc ainsi pendant le Millénaire, quand de la droiture il sera fait une règle et de la justice un niveau, et lorsqu'il ne sera permis de ne causer ni tort ni dommage dans tout le saint Royaume de Dieu, il serait impossible à ces anges déchus d'avoir des épreuves particulières en rapport avec le genre humain — à vrai dire, il semblerait que leurs épreuves doivent, alors, être passées — il y aura alors, indubitablement, moins d'occasions favorables au péché et partant, moins de tentations qu'actuellement.

Par conséquent, selon notre compréhension, leur jugement s'opère dans ce grand jour — au temps présent et dans les années qui vont suivre.

La permission qui leur est donnée de découvrir et de se servir de moyens de matérialisation et de communication avec les hommes, fournira, pour ces anges, cette épreuve et cet examen particuliers, appelés leur jugement, leur *krisis*, leur période d'épreuve. Cette épreuve fera voir quels sont ceux d'entre eux qui regrettent d'avoir péché et dont le cœur est maintenant fidèle à Dieu, et quels sont ceux dont les dispositions de cœur sont différentes. Ce jugement a été préparé de telle façon qu'il ait lieu au cours du temps de la détresse de l'humanité — au cours du « jour de la colère. »

Nous ne devons pas oublier la déclaration qui nous dit que les saints jugeront les anges. Nous devons nous rappeler que la majorité des saints est déjà passée au-delà du voile et se trouve dans les conditions de gloire et de sagesse célestes. Ces saints-là, avec leur Seigneur, représentent l'église entière, y compris ceux qui se trouvent de ce côté-ci du voile. Quelle sera leur activité en rapport avec le jugement, avec les facteurs qui contribueront à la réalisation de ce *krisis* sur ces anges déchus, nous le savons pas, mais nous croyons qu'ils sont tout à fait compétents pour exécuter toute tâche que le Seigneur peut leur assigner. En outre, il est possible que les saints de ce côté-ci du voile aient quelque chose à faire en rapport avec le jugement de ces anges déchus. Dans cet article, nous ne nous sommes efforcés que de mettre en évidence la responsabilité de ces anges et de montrer de quelle façon ceux d'entre eux, qui se repentent, se distingueront de ceux qui ne se repentent pas,

des mauvais. En attirant leur attention sur ce sujet même, cela devra servir d'autant plus particulièrement à les mettre à l'épreuve — à leur montrer qu'ils sont entrés dans leur période de *krisis*, de décision. De plus, il est encore possible qu'au cours de la période d'activité de ces anges déchus, à laquelle il y a lieu de s'attendre, les saints de ce côté-ci du voile, qui connaissent la vérité quant à la nature humaine et quant aux tromperies de ces démons, aient à les blâmer, à les démasquer, à les réprimander, à les juger, plus que nous n'en avons actuellement connaissance.

C.T.R. 1907.